



FNB Horizons Indice mégadonnées et matériel
(auparavant *FNB Horizons Indice de technologie et de matériel des chaînes de blocs*)
(HBGD, HBGD.U : TSX, auparavant *BKCH, BKCH.U : TSX*)



FNB HORIZONS
par Mirae Asset

L'innovation est notre capital. Faites-en le vôtre.
www.fnbhorizons.com

Table des matières

RAPPORT DE LA DIRECTION SUR LE RENDEMENT DU FONDS

Analyse du rendement du Fonds par la direction	1
Faits saillants de nature financière	6
Rendement passé	9
Sommaire du portefeuille de placements	11

RESPONSABILITÉ DU GESTIONNAIRE À L'ÉGARD DE LA PRÉSENTATION DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

ÉTATS FINANCIERS

États de la situation financière	17
États du résultat global	18
États de l'évolution de la situation financière	19
États des flux de trésorerie	20
Tableau des placements	21
Notes afférentes aux états financiers	23

Message du président et chef de la direction portant sur l'exercice

Le dernier exercice a été synonyme de changements majeurs, non seulement pour les investisseurs, mais aussi pour les FNB Horizons. Les marchés ont débuté en lion après une fin d'année 2018 difficile, mais à la mi-juin, des inquiétudes à propos d'une récession et d'une déflation à l'échelle mondiale ont commencé à poindre. Fait intéressant, les investisseurs qui sont demeurés patients ont été récompensés en allant chercher des rendements de plus de 20 % pour les actions canadiennes et américaines.

Le secteur des FNB canadiens a également atteint de nouveaux sommets en termes d'actifs sous gestion, qui se sont élevés à plus de 200 milliards de dollars, tandis que les ventes ont atteint 25 milliards de dollars pour l'exercice. Les investissements dans le secteur des FNB canadiens ne visaient pas l'obtention de rendements des titres de capitaux propres. Au contraire, plus de 50 % des rentrées ont plutôt été consacrées aux stratégies s'appuyant sur les titres à revenu fixe de qualité supérieure. Les investisseurs canadiens ont adopté, pour la plus grande partie de l'exercice, une position défensive.

L'équipe des FNB Horizons est d'avis que tout type d'entente commerciale entre la Chine et les États-Unis pourrait se traduire par des rendements positifs additionnels des actions, par une accélération de la croissance économique et par une éventuelle injection de fonds supplémentaires par les investisseurs dans des secteurs en croissance du marché. Les actions privilégiées et les actions du secteur de la marijuana, qui ont dans les deux cas contribué à la réputation des FNB Horizons, semblent s'être rapprochées, à la fin de l'exercice, de leur point le plus bas au chapitre de la valorisation.

Pour ce qui est des actions privilégiées, le déclin des taux d'intérêt, en particulier celui du taux des obligations du gouvernement du Canada à cinq ans, a grandement nui au rendement du secteur. Par contre, en septembre, l'écart de rendement offert par notre FNB d'actions privilégiées axé sur les actifs, le FNB Horizons Actif actions privilégiées (« **HPR** »), excédait de plus de 400 points de base le taux à cinq ans. La dernière fois qu'une telle situation s'était produite, les actions privilégiées avaient affiché une reprise spectaculaire au cours des 18 mois qui avaient suivi. Pouvons-nous espérer une reprise similaire en 2020? Une chose est sûre, les rendements de cette catégorie d'actifs se sont stabilisés, la catégorie des actions privilégiées dégageant un rendement positif au dernier trimestre de 2019.

De la même manière, les actions du secteur de la marijuana, qui avaient cédé plus de 30 % en 2019, pourraient avoir atteint un creux. La déception entourant les ventes de marijuana à des fins récréatives au Canada a eu une incidence sur la croissance des revenus de beaucoup de producteurs autorisés basés au pays. Les analyses fondamentales montrent que le ratio cours/valeur comptable et le ratio cours/chiffre d'affaires de ces actions ont fortement reculé au cours du dernier trimestre. Ces données ne prennent pas en compte les revenus qui peuvent être générés par ces sociétés grâce à leurs activités commerciales à l'extérieur du Canada. Les occasions mondiales, tant pour les ventes de marijuana à des fins médicales que de marijuana à des fins récréatives, demeurent colossales, et les ventes mondiales pourraient dépasser 40,6 milliards de dollars américains d'ici la fin de 2024, selon Arcview Market Research et BDS Analytics. Parallèlement à la croissance des marchés à l'extérieur du Canada, nous pourrions constater un regain d'intérêt envers le secteur pour bon nombre des actions détenues par le FNB Horizons Indice marijuana sciences de la vie (« **HMMJ** »).

En ce qui concerne plus particulièrement les FNB Horizons, l'exercice a été marqué par des changements au chapitre de nos activités commerciales. Les propositions législatives relatives à la manière dont les distributions des FNB sont imposées sur le marché primaire, soit celui où les souscriptions et les rachats des FNB sont réglés, nous ont obligés à réévaluer la structure de près de la moitié de nos FNB qui utilisaient tous des stratégies de placement fondées sur des instruments dérivés. En novembre, nous avons restructuré 44 FNB représentant un total de plus de 5 milliards de dollars en actifs en une nouvelle structure de catégorie de société pour les harmoniser à la législation proposée.

Même si ce fut une entreprise titanesque, nous estimons qu'à plusieurs points de vue, cette nouvelle structure nous permettra de proposer les mêmes avantages structurels que ces FNB ont offerts par le passé. Nous avons constitué un important groupe de porteurs de parts pour ces FNB au cours des 10 dernières années et nous leurs sommes reconnaissants de leur patience alors que nous réalisons la restructuration.

À notre avis, l'année 2020 s'annonce comme étant l'incroyable début d'une toute nouvelle décennie, et nous sommes impatients de pouvoir offrir à nos porteurs de parts des FNB conçus pour les aider à construire leurs meilleurs portefeuilles.

Nous vous remercions de la confiance que vous continuez de nous témoigner. Nous vous souhaitons d'excellents résultats pour 2020!



Steven J. Hawkins, président et chef de la direction
Horizons ETFs Management (Canada) Inc.

RAPPORT DE LA DIRECTION SUR LE RENDEMENT DU FONDS

Le présent rapport annuel de la direction sur le rendement du FNB Horizons Indice mégadonnées et matériel (auparavant FNB Horizons Indice de technologie et de matériel des chaînes de blocs) (« HBGD » ou le « FNB ») fait état des faits saillants de nature financière et est compris dans les états financiers annuels audités du fonds de placement. Il est possible d'obtenir gratuitement, auprès du gestionnaire du FNB, soit Horizons ETFs Management (Canada) Inc. (« Horizons Management » ou le « gestionnaire »), une copie des états financiers intermédiaires non audités, des états financiers annuels audités, du rapport intermédiaire ou du rapport annuel de la direction sur le rendement du Fonds, un exemplaire du document traitant des politiques et procédures de vote par procuration, du dossier de divulgation des votes par procuration ou des informations trimestrielles sur le portefeuille, en composant (sans frais) le 1-866-641-5739 ou le 416-933-5745 pour la région de Toronto, en écrivant au 55, avenue University, bureau 800, Toronto (Ontario) M5J 2H7, ou en consultant notre site Web au www.fnbhorizons.com ou celui de SEDAR au www.sedar.com.

Le présent document peut renfermer des énoncés prospectifs concernant des événements, résultats, circonstances, rendements futurs ou des attentes qui ne sont pas des faits historiques, mais représentent plutôt l'opinion de la direction quant à des événements futurs. De par leur nature, les énoncés prospectifs exigent la formulation d'hypothèses et sont assujettis à des incertitudes et risques inhérents. Les risques que les prédictions et autres énoncés prospectifs ne se révèlent pas exacts sont importants. Le lecteur est prié de ne pas se fier outre mesure aux énoncés prospectifs étant donné qu'un certain nombre de facteurs pourraient faire en sorte que les résultats, conditions, mesures ou événements réels diffèrent grandement des objectifs, attentes, estimations ou intentions exprimés de façon explicite ou implicite dans les énoncés prospectifs.

Les résultats réels pourraient différer de façon appréciable des attentes de la direction exprimées dans ces énoncés prospectifs en raison de plusieurs facteurs incluant, sans toutefois s'y limiter, les conditions de marché et la conjoncture économique générale, les taux d'intérêt, les changements apportés aux lois et règlements, les effets de la concurrence dans les secteurs géographiques et secteurs d'activité dans lesquels le FNB peut investir et d'autres risques énoncés, de temps à autre, dans le prospectus du FNB. À l'occasion, de nouveaux facteurs de risque apparaissent et la direction ne peut les prévoir tous. Le lecteur est prié de comprendre que cette liste de facteurs n'est pas exhaustive et que, s'ils s'appuient sur des énoncés prospectifs pour décider d'investir ou non dans le FNB, les investisseurs et autres parties devraient porter une attention particulière à ces facteurs ainsi qu'aux autres incertitudes et événements éventuels et tenir compte de l'incertitude inhérente aux énoncés prospectifs. En raison des répercussions possibles de ces facteurs, le gestionnaire décline toute intention ou obligation de mettre à jour ou de réviser les énoncés prospectifs consécutivement à l'obtention de nouveaux renseignements, ou à la survenue d'événements nouveaux, ou pour tout autre motif, sauf si la législation pertinente l'y contraint.

Analyse du rendement du Fonds par la direction

Objectif et stratégies de placement

HBGD cherche à reproduire, dans la mesure du possible, le rendement de l'indice Solactive mégadonnées et matériel (auparavant l'indice Solactive Blockchain Technology & Hardware – se reporter à la rubrique « Événements récents ») (l'« indice sous-jacent », symbole boursier Bloomberg : SOLBCTH), déduction faite des frais. L'indice sous-jacent reproduit un portefeuille de sociétés d'envergure mondiale axées directement sur les services et les solutions en matière de développement, de stockage et de gestion de données ainsi que sur le matériel et les services relatifs au matériel utilisés dans le cadre d'applications à forte concentration de données telles que les chaînes de blocs.

Pour atteindre son objectif de placement, le FNB investit dans les titres de capitaux propres des émetteurs constitutants de l'indice sous-jacent (les « émetteurs constitutants ») et détient de tels titres essentiellement selon les mêmes proportions que son indice sous-jacent. Le FNB peut aussi, dans certaines circonstances, avoir recours à une stratégie « d'échantillonnage stratifié ». Selon cette stratégie d'échantillonnage stratifié, le FNB peut ne pas détenir des titres de tous les émetteurs constitutants de son indice sous-jacent, mais détenir plutôt un portefeuille de titres dont les caractéristiques de placement globales se rapprochent étroitement de celles des titres compris dans l'indice sous-jacent.

Analyse du rendement du Fonds par la direction (suite)

L'indice sous-jacent a adopté une approche à trois compartiments, sélectionnant un tiers de ses émetteurs constituants parmi des sociétés axées sur le développement des technologies des chaînes de blocs (le « groupe sectoriel 1 »), un tiers dans le secteur des semiconducteurs (le « groupe sectoriel 2 »), qui joue un rôle crucial dans une grande partie du matériel nécessaire au minage pour la technologie des chaînes de blocs, et un tiers dans des secteurs qui fournissent directement d'autres éléments de matériel pertinents (p. ex., les producteurs de mémoire et de dispositifs de stockage) ou qui fournissent des services de plus en plus importants pour le minage à grande échelle sur le plan commercial (p. ex., les fiducies de placement immobilier spécialisées dans les centres de données) (le « groupe sectoriel 3 »).

Chaque groupe sectoriel vise à représenter un tiers de la pondération de l'indice sous-jacent, à condition qu'un nombre suffisant de sociétés soient admissibles dans chaque groupe sectoriel. Dans chaque groupe sectoriel, chaque émetteur constituant individuel est équipondéré, et plafonné initialement à 5 %. L'indice sous-jacent est habituellement rééquilibré trimestriellement à la clôture des négociations chaque troisième vendredi des mois de janvier, d'avril, de juillet et d'octobre.

Risques

Le gestionnaire examine le niveau de risque du FNB au moins une fois l'an, et lorsque l'objectif de placement ou les stratégies de placement du FNB ont changé de façon importante. Le niveau de risque actuel du FNB est : moyen à élevé.

Les niveaux de risque sont déterminés en fonction de la volatilité historique du FNB, calculée selon l'écart-type entre son rendement et sa moyenne. La catégorie de risque du FNB peut changer au fil du temps et la volatilité historique n'est pas représentative de la volatilité future. Règle générale, le niveau de risque du FNB lui est assigné d'après un écart-type de son rendement sur 10 ans et le rendement d'un indice sous-jacent ou d'un substitut applicable. Si le gestionnaire juge que les résultats obtenus selon cette méthode ne sont pas représentatifs de la volatilité future du FNB, le niveau de risque peut être déterminé en fonction de la catégorie du FNB. Les niveaux de risque ne devraient pas tenir lieu de solution de rechange à une évaluation complète et appropriée du caractère adéquat du placement ou à son évaluation financière par un conseiller en placement.

Le gestionnaire, en guise de résumé aux investisseurs existants, fournit ci-après la liste des risques auxquels un placement dans le FNB pourrait être exposé. **Les investisseurs éventuels devraient lire le prospectus le plus récent du FNB et prendre en considération la description exhaustive des risques fournie dans celui-ci avant d'acheter des parts.**

Une liste des risques auxquels un placement dans le FNB est exposé est présentée ci-après; cette liste n'a pas changé par rapport à la liste des risques présentée dans le prospectus le plus récent du FNB. Une description complète de chaque risque énuméré ci-après est également fournie dans le prospectus le plus récent, qu'il est possible de se procurer en accédant au site www.fnbhorizons.com ou au site www.sedar.com, ou encore en communiquant directement avec Horizons ETFs Management (Canada) Inc. (se reporter à l'information à ce sujet fournie à la dernière page du présent document).

Analyse du rendement du Fonds par la direction (suite)

- | | |
|---|---|
| <ul style="list-style-type: none"> • Risques liés à la réglementation • Risque lié à l'utilisation des données historiques • Risque d'illiquidité • Risque lié à la valeur liquidative correspondante • Risque que le cours des parts diffère de leur valeur liquidative • Risque lié aux courtiers désignés et aux courtiers • Risque lié aux interdictions d'opérations visant les titres • Risque lié à la bourse • Risque lié à une fermeture hâtive • Aucune assurance d'atteinte des objectifs de placement • Risques liés à la fiscalité • Risques liés à des modifications fiscales • Risque lié aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres | <ul style="list-style-type: none"> • Responsabilité des porteurs de parts • Dépendance envers le personnel clé • Risque lié au marché boursier • Risque lié à l'émetteur • Risques liés à la concentration dans un secteur • Risque lié aux fluctuations du change • Risque géographique • Risque de change • Risque de couverture • Risque lié au secteur des chaînes de blocs • Risque lié aux titres étrangers • Risque lié à une capitalisation petite ou moyenne • Risque lié aux bourses étrangères • Risque lié aux fiducies de revenu • Risques liés à l'indice sous-jacent • Risques liés aux placements passifs • Risques liés à la reproduction de l'indice |
|---|---|

Résultats d'exploitation

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2019, les parts en dollars canadiens (« parts en \$ CA ») du FNB ont affiché un rendement de 44,26 %, compte tenu des distributions versées aux porteurs de parts. En comparaison, l'indice sous-jacent a affiché un rendement de 48,16 % pour la même période après conversion en dollars américains. Le FNB cherche à couvrir son exposition au dollar américain par rapport au dollar canadien en tout temps. Il pourrait y avoir un écart entre le rendement du FNB et celui de l'indice sous-jacent en raison des charges à payer par le FNB, qui comprennent les frais de gestion plus les taxes de vente applicables; un écart de taux de change entre les taux utilisés par le fournisseur de l'indice sous-jacent pour calculer la valeur de l'indice sous-jacent et les taux utilisés par le FNB pour évaluer les titres de son portefeuille; ainsi qu'un potentiel d'erreur de suivi découlant du risque lié à la reproduction de l'indice physique, tel qu'il est expliqué dans le prospectus du FNB.

Les parts en dollars américains (les « parts en \$ US ») ne constituent pas une catégorie de parts distincte du FNB; elles correspondent plutôt à la valeur en dollars américains des parts en \$ CA au taux de change entre le dollar canadien et le dollar américain à la date du jour. Les rendements des porteurs de parts en \$ US auraient été quasiment similaires à ceux des porteurs de parts en \$ CA lorsque ajustés pour tenir compte du taux de change quotidien entre le dollar canadien et le dollar américain.

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2019, les titres les plus performants de l'indice sous-jacent en dollars américains ont été Lattice Semiconductor Corp., Advanced Micro Devices Inc. et Macronix International Co. Ltd., qui ont enregistré des gains respectifs de 176,59 %, de 148,43 % et de 106,99 %. Les pires rendements de l'indice sous-jacent pour l'exercice sont venus de CMC Magnetics Corp. (-2,08 %), de GoDaddy Inc. (3,51 %) et d'Ennoconn Corp. (4,25 %).

Horizons Management ne cherche pas à prédire l'orientation du marché, les changements de politiques fiscales et monétaires qui pourraient se produire à l'échelle mondiale, l'incidence de nouvelles turbulences géopolitiques ou d'autres crises imprévues. Horizons Management et le FNB n'ont pas d'idée préconçue quant à l'incidence que ces facteurs pourraient avoir sur les marchés mondiaux des actions, des titres à revenu fixe, des devises et des marchandises en général et sur les secteurs de la technologie des mégadonnées et du matériel informatique en particulier. Le FNB ne

Analyse du rendement du Fonds par la direction (suite)

s'en préoccupe que dans la mesure où il existe un certain risque minimal que cela nuise à sa capacité d'atteindre son objectif de placement. Le lecteur est invité à se reporter aux facteurs de risque décrits dans le prospectus du FNB pour des renseignements détaillés.

Autres éléments d'exploitation et variation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2019, le FNB a généré un résultat global brut de 1 771 588 \$ tiré de ses placements et dérivés (y compris les variations de la juste valeur du portefeuille du FNB) par rapport à (1 498 919)\$ pour la période comprise entre la date de début des activités, le 20 juin 2018, et le 31 décembre 2018. Le FNB a engagé des frais de gestion, des charges d'exploitation et des frais de transaction totalisant 150 856 \$ (118 067 \$ en 2018), dont une tranche de 74 478 \$ (75 467 \$ en 2018) a été soit réglée, soit absorbée par le gestionnaire au nom du FNB. La renonciation de ces frais ou charges ou leur absorption par le gestionnaire peut être interrompue en tout temps ou poursuivie indéfiniment, au gré du gestionnaire.

Au cours de l'exercice, le FNB a distribué un montant de 83 273 \$ aux porteurs de parts (23 816 \$ en 2018).

Présentation

Les états financiers ci-joints ont été préparés selon les Normes internationales d'information financière (les « IFRS »). Toute mention relative au total de l'actif net, à l'actif net, à la valeur liquidative ou à l'augmentation (la diminution) de l'actif net dans les états financiers et (ou) dans le rapport de la direction sur le rendement du Fonds fait référence à l'actif net ou à l'augmentation (la diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, aux termes des IFRS.

Événements récents

Outre ceux indiqués ci-dessous, il n'y a aucun événement récent lié au secteur, à la direction ou au FNB qui est pertinent pour le présent et l'avenir du FNB.

Changement de dénomination du FNB et du symbole boursier

À la clôture de la bourse le 26 février 2020, le FNB a été renommé FNB Horizons Indice mégadonnées et matériel (auparavant FNB Horizons Indice de technologie et de matériel des chaînes de blocs). De plus, les symboles boursiers du FNB en dollars canadiens et en dollars américains sont passés de BKCH et BKCH.U, respectivement, à HBGD et HBGD.U, respectivement. Le changement de nom de ce FNB reflète un changement de nom de son indice sous-jacent par le fournisseur de l'indice, qui est passé de l'indice Solactive Blockchain Technology & Hardware à l'indice Solactive mégadonnées et matériel. Ces changements n'ont donné lieu à aucun changement aux frais de gestion du FNB.

Réduction des frais de gestion

Le 1^{er} novembre 2019, les frais de gestion payables par le FNB au gestionnaire ont été réduits à un taux annuel de 0,45 %, plus les taxes de vente applicables, par rapport à son taux précédent de 0,65 %, plus les taxes de vente applicables. La réduction des frais de gestion n'a donné lieu à aucun changement aux objectifs et stratégies de placement du FNB.

Analyse du rendement du Fonds par la direction (suite)

Transactions avec des parties liées

Des parties liées fournissent certains services au FNB, et ces relations sont décrites ci-après.

Gestionnaire, fiduciaire et gestionnaire de placements

Le gestionnaire, le fiduciaire et le gestionnaire de placements du FNB est Horizons ETFs Management (Canada) Inc. dont l'adresse est le 55, avenue University, bureau 800, Toronto (Ontario) M5J 2H7, société constituée en vertu des lois de l'Ontario.

Si le FNB investit dans d'autres FNB de Horizons Management, Horizons Management pourrait recevoir des frais de gestion relativement aux actifs du FNB investis dans ces FNB de Horizons Management. De plus, tous les frais de gestion versés au gestionnaire (description détaillée à la page 8) sont inscrits dans les transactions entre parties liées, puisque le gestionnaire est considéré comme étant une partie liée du FNB. La rémunération payée au comité d'examen indépendant est également inscrite dans les transactions avec des parties liées. Les frais de gestion et la rémunération payée au comité d'examen indépendant figurent aux états du résultat global des états financiers du FNB ci-joints. Les frais de gestion payables par le FNB aux 31 décembre 2019 et 2018 figurent aux états de la situation financière.

Faits saillants de nature financière

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le FNB et ont pour objet de vous aider à comprendre les résultats financiers du FNB depuis qu'il a commencé ses activités, soit le 20 juin 2018. Ces renseignements proviennent des états financiers annuels audités du FNB. Veuillez vous reporter à la première page pour obtenir des renseignements sur la manière de vous procurer les états financiers annuels ou intermédiaires du FNB.

Actif net par part du FNB

Exercice¹⁾	2019	2018	
Actif net à l'ouverture de l'exercice	17,17	25,00	\$
Augmentation (diminution) liée à l'exploitation			
Total des revenus	0,67	0,31	
Total des charges	(0,34)	(0,21)	
Pertes réalisées pour l'exercice	(0,83)	(2,26)	
Profits (pertes) latent(e)s pour l'exercice	8,05	(5,55)	
Augmentation (diminution) totale liée à l'exploitation²⁾	7,55	(7,71)	
Distributions			
À partir du revenu net de placement (à l'exclusion des dividendes)	(0,37)	(0,12)	
Total des distributions annuelles³⁾	(0,37)	(0,12)	
Actif net à la clôture de l'exercice (parts en \$ CA)⁴⁾	24,40	17,17	\$
Actif net à la clôture de la période (parts en \$ US)^{1) 4)}	18,79	12,58	\$

1. Ces renseignements proviennent des états financiers annuels audités du FNB.
2. L'actif net par part et les distributions sont établis selon le nombre réel de parts en circulation au moment considéré. L'augmentation ou la diminution liée à l'exploitation est calculée selon le nombre moyen pondéré de parts en circulation au cours de la période.
3. Les distributions de revenu, de dividendes et (ou) de remboursement de capital, le cas échéant, ont été versées en espèces, réinvesties dans des parts additionnelles du FNB, ou les deux. Les distributions de gains en capital, le cas échéant, sont versées en espèces ou non. Les distributions de gains en capital autres qu'en espèces sont réinvesties dans des parts supplémentaires du FNB et consolidées par la suite. Elles sont déclarées en tant que distributions imposables et ont pour effet d'augmenter le coût de base ajusté des parts de chaque porteur. Ni le nombre de parts détenu par un porteur ni la valeur liquidative par part du FNB ne changent en raison d'une distribution de gains en capital autre qu'en espèces. Les distributions classées dans le remboursement de capital, le cas échéant, ont pour effet de diminuer le coût de base ajusté des parts de chaque porteur.
4. Les faits saillants de nature financière ne permettent pas nécessairement de rapprocher l'actif net par part à l'ouverture et à la clôture de la période.

Faits saillants de nature financière (suite)

Ratios et données supplémentaires

Exercice¹⁾	2019	2018	
Total de la valeur liquidative (en milliers)	5 491	3 435	\$
Nombre de parts en circulation (en milliers)	225	200	
Ratio des frais de gestion ²⁾	0,71 %	0,75 %	
Ratio des frais de gestion avant renonciations ou absorptions ³⁾	2,24 %	4,12 %	
Ratio des frais de transaction ⁴⁾	0,39 %	0,63 %	
Taux de rotation des titres en portefeuille ⁵⁾	61,09 %	59,06 %	
Valeur liquidative par part à la clôture de l'exercice (parts en \$ CA)	24,40	17,17	\$
Cours de clôture (parts en \$ CA)	24,40	17,27	\$
Valeur liquidative par part à la clôture de l'exercice (parts en \$ US)	18,79	12,58	\$
Cours de clôture (parts en \$ US)	18,85	12,68	\$

1. Les renseignements sont fournis aux 31 décembre des exercices présentés.
2. Le ratio des frais de gestion est calculé selon le total des charges, y compris la taxe de vente (à l'exclusion des commissions de courtage et des autres coûts de transaction de portefeuille) de la période considérée et est exprimé en pourcentage annualisé de la valeur liquidative quotidienne moyenne durant l'exercice. Le gestionnaire paie, à même les revenus tirés de ses frais de gestion, les services dispensés au FNB, notamment la rémunération du gestionnaire de placements et le marketing.
3. Le gestionnaire peut, à son gré, renoncer aux frais ou charges autrement payables par le FNB, ou en absorber une partie. La renonciation de ces frais ou charges ou leur absorption par le gestionnaire peut être interrompue en tout temps ou poursuivie indéfiniment, au gré du gestionnaire.
4. Le ratio des frais de transaction représente le total des commissions et les autres coûts de transaction du portefeuille exprimés en pourcentage annualisé de la valeur liquidative quotidienne moyenne au cours de l'exercice.
5. Le taux de rotation des titres en portefeuille indique les mouvements du portefeuille de placements du FNB. Un taux de rotation de 100 % signifie que le FNB achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de l'année. En général, plus le taux de rotation au cours d'une année est élevé, plus les frais de transaction payables par le FNB sont importants au cours de l'année, et plus la possibilité est grande que l'investisseur touche des gains en capital imposables pendant l'année. Il n'y a pas nécessairement de lien entre un taux de rotation élevé et le rendement du FNB.

Faits saillants de nature financière (suite)

Frais de gestion

Le gestionnaire assure ou supervise la prestation de services administratifs requis par le FNB, y compris notamment la négociation de contrats avec certains tiers fournisseurs de services tels que les gestionnaires de portefeuille, les dépositaires, les agents chargés de la tenue des registres, les agents des transferts, les auditeurs et les imprimeurs; l'autorisation du paiement des frais d'exploitation engagés au nom du FNB; les arrangements de la tenue à jour des registres comptables du FNB; la préparation des rapports à l'intention des porteurs de parts et des autorités de réglementation des valeurs mobilières compétentes; le calcul du montant des distributions faites par le FNB et l'établissement de la fréquence de telles distributions; la préparation des états financiers, des déclarations de revenus et des informations financières et comptables selon ce qu'exige le FNB; l'assurance que les porteurs de parts reçoivent les états financiers et autres rapports suivant ce que la loi applicable exige de temps à autre; l'assurance que le FNB se conforme à toutes les autres exigences réglementaires, notamment les obligations d'information continue du FNB en vertu des lois applicables en valeurs mobilières; l'administration des achats, des rachats et autres opérations liées aux parts du FNB; et la gestion des demandes des porteurs de parts du FNB et la communication avec ceux-ci. Le gestionnaire fournit des locaux et du personnel pour assurer ces services, si ceux-ci ne sont fournis par aucun autre fournisseur de services du FNB. Le gestionnaire supervise également les stratégies de placement du FNB pour s'assurer que le FNB se conforme à ses objectifs de placement, à ses stratégies de placement et à ses restrictions et pratiques en matière de placement.

En contrepartie de ces services, le gestionnaire touche des frais de gestion mensuels correspondant à un taux annuel de 0,45 % de la valeur liquidative des parts du FNB, plus les taxes de vente applicables, calculés et cumulés quotidiennement et versés mensuellement à terme échu.

Toute charge du FNB ayant fait l'objet d'une renonciation ou d'une prise en charge par le gestionnaire est versée à même les frais de gestion reçus par le gestionnaire.

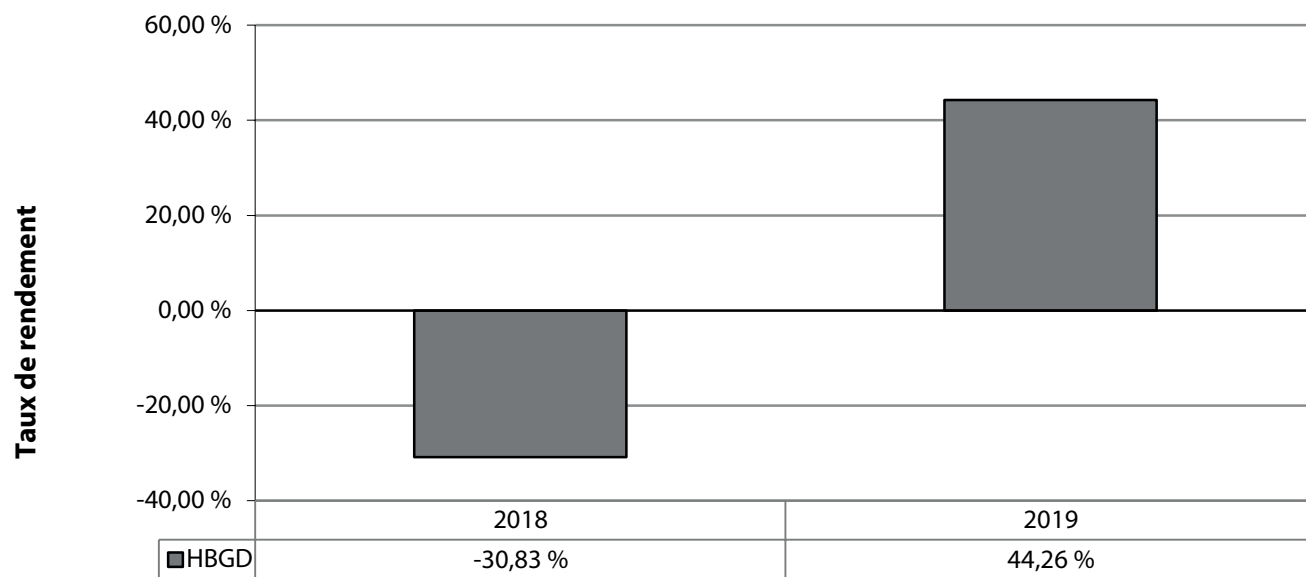
Le gestionnaire a payé beaucoup plus que la totalité (100 %) des frais de gestion que le FNB lui a versés au cours de la période; ces frais ont été affectés au paiement des coûts liés au marketing et à la promotion ainsi qu'aux frais liés aux services de gestion, de gestion de portefeuille et de services-conseils fournis au FNB.

Rendement passé

Des commissions, des frais de gestion et d'autres frais ainsi que des taxes de vente applicables peuvent être liés à un placement dans le FNB. Veuillez prendre connaissance du prospectus avant d'investir. Les taux de rendement indiqués reflètent le rendement total historique, y compris les changements de valeur unitaire et le réinvestissement de toutes les distributions, et ne tiennent pas compte des frais de vente, de rachat ou de distribution, ni des frais facultatifs ou impôts sur le revenu payables par un investisseur qui auraient pu réduire les rendements. Un placement dans le FNB n'est assorti d'aucune garantie. Sa valeur fluctue régulièrement et le rendement passé pourrait ne pas se répéter. Les rendements du FNB ont été compilés en supposant que toutes les distributions, le cas échéant, sont réinvesties dans des parts additionnelles du FNB. Si vous détenez ce FNB à l'extérieur d'un régime enregistré, le revenu et les gains en capital distribués qui vous sont versés augmentent votre revenu aux fins de l'impôt, et ce, qu'ils vous soient versés en espèces ou réinvestis dans des parts additionnelles du FNB. Le montant des distributions imposables réinvesties est ajouté au prix de base ajusté des parts que vous détenez. Cela diminuera votre gain en capital ou augmentera votre perte en capital lors d'une transaction ultérieure de rachat et empêchera que ce montant soit imposé de nouveau entre vos mains. Veuillez consulter votre conseiller fiscal afin de discuter de votre situation fiscale personnelle.

Rendement annuel

Le graphique suivant illustre le rendement du FNB pour les périodes indiquées, ainsi que la variation du rendement d'une période à l'autre. Par ailleurs, le graphique indique, en pourcentage, le rendement haussier ou baissier d'un placement à compter du premier jour d'une période donnée jusqu'à la date de clôture de cette période.



Le FNB a commencé ses activités le 20 juin 2018. Seul le rendement des parts en \$ CA est présenté ci-dessus, puisqu'elles visent à atteindre l'objectif de placement principal du FNB. Les rendements des porteurs de parts en \$ US auraient été quasiment similaires à ceux des porteurs de parts en \$ CA lorsque ajustés pour tenir compte du taux de change quotidien entre le dollar canadien et le dollar américain.

Rendement passé (suite)

Rendement composé annuel

Le tableau suivant présente le rendement total composé annuel du FNB depuis sa création et pour les exercices compris dans la période close le 31 décembre 2019 ainsi que celui de l'indice de référence applicable du FNB. Ce tableau ne sert qu'à illustrer l'incidence du taux de croissance composé et ne vise pas à refléter les valeurs futures du FNB ni les rendements futurs de ses placements.

	1 an	Depuis la création
FNB Horizons Indice mégadonnées et matériel <i>(auparavant FNB Horizons Indice de technologie et de matériel de chaînes de blocs)</i>	44,26 %	-0,14 %
Indice Solactive mégadonnées et matériel <i>(auparavant Indice Solactive Blockchain Technology & Hardware)</i>	48,16 %	2,27 %

Le FNB a commencé ses activités le 20 juin 2018. Seul le rendement des parts en \$ CA est présenté ci-dessus, puisqu'elles visent à atteindre l'objectif de placement principal du FNB. Les rendements des porteurs de parts en \$ US auraient été quasiment similaires à ceux des porteurs de parts en \$ CA lorsque ajustés pour tenir compte du taux de change quotidien entre le dollar canadien et le dollar américain. La modification des noms du FNB et de l'indice sous-jacent a eu lieu après la clôture de la période, soit le 26 février 2020.

Sommaire du portefeuille de placements

Au 31 décembre 2019

Composition de l'actif	Valeur liquidative	Pourcentage de la valeur liquidative du FNB
Actions américaines	2 746 161 \$	50,01 %
Actions mondiales	2 712 754	49,40 %
Contrat à terme - couverture des devises*	71 315	1,30 %
Trésorerie et équivalents de trésorerie	42 045	0,77 %
Autres actifs, moins les passifs	(81 258)	-1,48 %
	5 491 017 \$	100,00 %

Composition des secteurs	Valeur liquidative	Pourcentage de la valeur liquidative du FNB
Technologie de l'information	4 987 416 \$	90,82 %
Services financiers	471 499	8,59 %
Contrat à terme - couverture des devises*	71 315	1,30 %
Trésorerie et équivalents de trésorerie	42 045	0,77 %
Autres actifs, moins les passifs	(81 258)	-1,48 %
	5 491 017 \$	100,00 %

* Les positions dans les contrats à terme sont présentées comme étant le profit ou la perte qui serait réalisé si les contrats étaient dénoués à la date du présent rapport.

Sommaire du portefeuille de placements (suite)

Au 31 décembre 2019

25 principaux placements	Pourcentage de la valeur liquidative du FNB
Advanced Micro Devices Inc.	4,55 %
Micron Technology Inc.	3,82 %
SK Hynix Inc.	3,81 %
NVIDIA Corp.	3,77 %
Macronix International Co. Ltd.	3,61 %
Ennoconn Corp.	3,61 %
Mitac Holdings Corp.	3,60 %
Intel Corp.	3,59 %
Winbond Electronics Corp.	3,49 %
Oracle Corp. Japan	3,43 %
Microchip Technology Inc.	3,40 %
Western Digital Corp.	3,37 %
Seagate Technology	3,35 %
Advantech Co. Ltd.	3,34 %
Via Technologies Inc.	3,31 %
GoDaddy Inc.	3,26 %
Xilinx Inc.	3,20 %
NEXTDC Ltd.	3,20 %
Faraday Technology Corp.	3,18 %
Rambus Inc.	3,16 %
Dell Technologies Inc.	3,15 %
Equinix Inc.	3,15 %
Quanta Storage Inc.	3,10 %
Cypress Semiconductor Corp.	3,09 %
Lattice Semiconductor Corp.	3,06 %

Le sommaire du portefeuille de placements peut changer en raison des transactions que réalise le FNB. Les états financiers les plus récents peuvent être obtenus gratuitement en composant le 1-866-641-5739 ou le 416-933-5745, en écrivant au 55, avenue University, bureau 800, Toronto (Ontario) M5J 2H7 ou en consultant notre site Web au www.fnbhorizons.com ou celui de SEDAR au www.sedar.com.

**RESPONSABILITÉ DU GESTIONNAIRE À L'ÉGARD DE
LA PRÉSENTATION DE L'INFORMATION FINANCIÈRE**

La responsabilité des états financiers annuels audités ci-joints du FNB Horizons Indice mégadonnées et matériel *(auparavant FNB Horizons Indice de technologie et de matériel des chaînes de blocs)* (le « FNB ») incombe au gestionnaire et fiduciaire du FNB, Horizons ETFs Management (Canada) Inc. (le « gestionnaire »). Ces états ont été dressés conformément aux Normes internationales d'information financière au moyen de l'information disponible et comprennent certains montants qui sont fondés sur les meilleures estimations et jugements du gestionnaire.

Le gestionnaire a conçu et maintient un système de contrôles internes ayant pour but de fournir une assurance raisonnable que tous les actifs sont protégés et de produire de l'information financière pertinente, fiable et à jour, y compris les états financiers ci-joints.

Les présents états financiers ont été approuvés par le conseil d'administration du gestionnaire et ont été audités par KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L., comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés, au nom des porteurs de parts. Dans leur rapport, les auditeurs indépendants indiquent l'étendue de leur audit et expriment leur opinion sur les états financiers.



Steven J. Hawkins
Administrateur
Horizons ETFs Management (Canada) Inc.



Thomas Park
Administrateur
Horizons ETFs Management (Canada) Inc.

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

Aux porteurs de parts du FNB Horizons Indice mégadonnées et matériel (auparavant FNB Horizons Indice de technologie et de matériel des chaînes de blocs) (le « FNB »)

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du FNB, qui comprennent les états de la situation financière aux 31 décembre 2019 et 2018, les états du résultat global, de l'évolution de la situation financière et des flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 décembre 2019 et pour la période allant du 11 juin 2018, date de création, au 31 décembre 2018, ainsi que les notes afférentes aux états financiers, qui comprennent un résumé des principales méthodes comptables (ci-après, les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du FNB aux 31 décembre 2019 et 2018, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 décembre 2019 et pour la période allant du 11 juin 2018, date de création, au 31 décembre 2018, conformément aux Normes internationales d'information financière.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers » de notre rapport des auditeurs.

Nous sommes indépendants du FNB conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent :

- des informations incluses dans le rapport de la direction sur le rendement du fonds déposé auprès des commissions des valeurs mobilières canadiennes compétentes.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons et n'exprimerons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations identifiées ci-dessus et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, et à demeurer attentifs aux éléments indiquant que les autres informations semblent comporter une anomalie significative.

Nous avons obtenu les informations contenues dans le rapport de la direction sur le rendement du fonds déposé auprès des commissions des valeurs mobilières canadiennes compétentes à la date du présent rapport des auditeurs. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués sur ces autres informations, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans ces autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait dans le rapport des auditeurs.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes internationales d'information financière, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du FNB à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le FNB ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du FNB.

Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport des auditeurs contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du FNB;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;

- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité de l'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du FNB à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport des auditeurs sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport des auditeurs. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le FNB à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit;
- nous fournissons aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes, s'il y a lieu.

KPMG s.r.l. / SENCRL

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

L'associé responsable de la mission d'audit au terme de laquelle le présent rapport des auditeurs est délivré est Ziad Said.

Toronto, Canada

Le 11 mars 2020

États de la situation financière

Aux 31 décembre

	2019	2018
Actifs		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	42 045 \$	152 286 \$
Placements	5 458 915	3 379 344
Montants à recevoir se rapportant à des revenus courus	9 161	7 156
Actifs dérivés (note 3)	71 315	2 257
Total des actifs	5 581 436	3 541 043
Passifs		
Frais de gestion à payer	2 352	2 223
Frais d'exploitation à payer	4 794	3 266
Distribution à payer	83 273	23 816
Passifs dérivés (note 3)	–	77 048
Total des passifs	90 419	106 353
Total de l'actif net (note 2)	5 491 017 \$	3 434 690 \$
Nombre de parts rachetables en circulation (note 8)	225 001	200 001
Total de l'actif net par part (parts en \$ CA) (note 1)	24,40 \$	17,17 \$
Total de l'actif net par part (parts en \$ US) (note 1)	18,79 \$	12,58 \$

(Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.)

Approuvé au nom du conseil d'administration du gestionnaire,



 Steven J. Hawkins
 Administrateur



 Thomas Park
 Administrateur

États du résultat global

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2019 et
 pour la période allant du 11 juin 2018, date de création, au 31 décembre 2018

	2019	2018
Produits		
Revenu de dividendes	150 016 \$	61 250 \$
Revenu d'intérêts à des fins de distribution	–	3
Revenu tiré du prêt de titres (note 7)	1 367	–
Perte nette réalisée sur la vente de placements et de dérivés	(182 205)	(438 165)
Perte nette de change réalisée	(4 827)	(14 812)
Variation nette de la plus-value (moins-value) latente des placements et des dérivés	1 808 045	(1 107 887)
Variation nette de la plus-value (moins-value) latente de change	(808)	692
	1 771 588	(1 498 919)
Charges (note 9)		
Frais de gestion	32 901	16 461
Honoraires d'audit	6 443	3 567
Honoraires du comité d'examen indépendant	729	379
Frais de garde et frais d'évaluation du fonds	29 228	15 273
Honoraires juridiques	300	33 900
Coûts de la communication de l'information aux porteurs de titres	7 687	11 133
Frais d'administration	31 640	11 436
Coûts de transaction	19 191	14 168
Retenues fiscales	22 667	11 684
Autres charges	70	66
	150 856	118 067
Montants devant être payés par le fonds de placement qui ont été payés ou absorbés par le gestionnaire	(74 478)	(75 467)
	76 378	42 600
Augmentation (diminution) de l'actif net pour l'exercice	1 695 210 \$	(1 541 519) \$
Augmentation (diminution) de l'actif net par part	7,55 \$	(7,71) \$

(Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.)

États de l'évolution de la situation financière

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2019 et
 pour la période allant du 11 juin 2018, date de création, au 31 décembre 2018

	2019	2018
Total de l'actif net à l'ouverture de l'exercice	3 434 690 \$	– \$
Augmentation (diminution) de l'actif net	1 695 210	(1 541 519)
Transactions relatives aux parts rachetables		
Produit tiré de l'émission de titres du fonds de placement	444 390	5 000 025
Distributions		
À partir du revenu net de placement	(83 273)	(23 816)
Total de l'actif net à la clôture de l'exercice	5 491 017 \$	3 434 690 \$

(Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.)

États des flux de trésorerie

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2019 et
 pour la période allant du 11 juin 2018, date de création, au 31 décembre 2018

	2019	2018
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		
Augmentation (diminution) de l'actif net pour l'exercice	1 695 210 \$	(1 541 519) \$
Ajustements pour tenir compte des éléments suivants :		
Perte nette réalisée sur la vente de placements et de dérivés	182 205	438 165
Profit net (perte nette) réalisé(e) sur les contrats de change à terme	9 388	(27 520)
Variation nette de la moins-value (plus-value) latente des placements et des dérivés	(1 808 045)	1 107 887
Variation nette de la moins-value (plus-value) latente de change	639	(612)
Achat de placements	(3 541 751)	(7 289 205)
Produit de la vente de placements	2 932 526	2 466 120
Montants à recevoir se rapportant à des revenus courus	(2 005)	(7 156)
Charges à payer	1 657	5 489
Sorties de fonds nettes liées aux activités d'exploitation	(530 176)	(4 848 351)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Montant reçu de l'émission de parts	444 390	5 000 025
Distributions versées aux porteurs de parts	(23 816)	–
Rentrées de fonds nettes liées aux activités de financement	420 574	5 000 025
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie au cours de l'exercice	(109 602)	151 674
Effet des variations des cours de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie	(639)	612
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de l'exercice	152 286	–
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de l'exercice	42 045 \$	152 286 \$
 Intérêts reçus, déduction faite des retenues fiscales	 – \$	 3 \$
Dividendes reçus, déduction faite des retenues fiscales	125 344 \$	42 410 \$

(Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.)

Tableau des placements

Au 31 décembre 2019

Titre	Actions/ Contrats	Coût moyen	Juste valeur
ACTIONS AMÉRICAINES (50,01 %)			
Technologie de l'information (41,42 %)			
Advanced Micro Devices Inc.	4 197	106 433 \$	249 938 \$
Cypress Semiconductor Corp.	5 602	125 383	169 713
Dell Technologies Inc., cat. C	2 596	156 669	173 237
GoDaddy Inc., cat. A	2 030	206 107	179 041
Intel Corp.	2 537	175 414	197 171
Lattice Semiconductor Corp.	6 754	59 043	167 866
Microchip Technology Inc.	1 371	172 054	186 434
Micron Technology Inc.	3 007	207 301	209 997
NVIDIA Corp.	677	189 409	206 857
Rambus Inc.	9 702	155 187	173 545
Western Digital Corp.	2 248	179 955	185 278
Xilinx Inc.	1 383	150 292	175 585
		1 883 247	2 274 662
Services financiers (8,59 %)			
CyrusOne Inc.	1 700	169 565	144 439
Digital Realty Trust Inc.	992	142 357	154 244
Equinix Inc.	228	122 978	172 816
		434 900	471 499
TOTAL DES ACTIONS AMÉRICAINES		2 318 147	2 746 161
ACTIONS MONDIALES (49,40 %)			
Technologie de l'information (49,40 %)			
Advantech Co. Ltd.	14 000	148 515	183 149
CMC Magnetics Corp.	355 525	163 966	147 385
Ennoconn Corp.	18 517	241 781	198 125
Faraday Technology Corp.	71 600	162 779	174 619
Global Unichip Corp.	14 300	154 357	149 288
InterXion Holdings NV	1 499	126 290	163 138
Macronix International Co. Ltd.	123 020	163 505	198 239
Mitac Holdings Corp.	157 575	149 463	197 950
NEXTDC Ltd.	29 269	171 678	175 499
Oracle Corp. Japan	1 583	172 884	188 240
Quanta Storage Inc.	94 500	182 316	170 088
Seagate Technology	2 383	168 025	184 119
SK Hynix Inc.	1 981	173 574	209 318
Via Technologies Inc.	117 000	190 079	181 696
Winbond Electronics Corp.	226 600	145 701	191 901
		2 514 913	2 712 754
TOTAL DES ACTIONS MONDIALES		2 514 913	2 712 754

Tableau des placements (suite)

Au 31 décembre 2019

Titre	Actions/ Contrats	Coût moyen	Juste valeur
INSTRUMENTS DÉRIVÉS (1,30 %)			
Contrats de change à terme (1,30 %)			
Contrat de change à terme visant l'achat de 4 947 213 \$ CA pour 3 755 000 \$ US échéant le 9 janvier 2020		–	71 315
TOTAL DES INSTRUMENTS DÉRIVÉS		–	71 315
Coûts de transaction		(2 988)	
TOTAL DU PORTEFEUILLE DE PLACEMENTS (100,71 %)		4 830 072 \$	5 530 230 \$
Trésorerie et équivalents de trésorerie (0,77 %)			42 045
Autres actifs, moins les passifs (-1,48 %)			(81 258)
TOTAL DE L'ACTIF NET (100,00 %)			5 491 017 \$

(Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.)

Notes afférentes aux états financiers

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2019 et
pour la période allant du 11 juin 2018, date de création, au 31 décembre 2018

1. ENTITÉ PRÉSENTANT L'INFORMATION FINANCIÈRE

Le FNB Horizons Indice mégadonnées et matériel (auparavant FNB Horizons Indice de technologie et de matériel des chaînes de blocs) (« HBGD » ou le « FNB ») est une fiducie d'investissement établie sous le régime des lois de la province d'Ontario, en vertu d'une déclaration de fiducie, qui a commencé ses activités le 20 juin 2018. L'adresse du siège social du FNB est la suivante : a/s Horizons ETFs Management (Canada) Inc., 55, avenue University, bureau 800, Toronto (Ontario) M5J 2H7.

Les parts de catégorie A (« catégorie A ») du FNB sont offertes en permanence par l'entremise de son prospectus et sont négociées à la Bourse de Toronto (la « TSX ») en dollars canadiens (les « parts en \$ CA ») et en dollars américains (les « parts en \$ US ») sous les symboles HBGD et HBGD.U, respectivement (voir ci-dessous). Les parts en \$ US ne constituent pas une catégorie distincte de parts du FNB; elles représentent la valeur en dollars américains des parts en \$ CA au taux de change \$ CA/\$ US en vigueur. Un investisseur pourra acheter ou vendre des parts du FNB à la TSX par l'entremise d'un courtier inscrit dans la province ou le territoire de résidence de l'investisseur. Les investisseurs peuvent négocier des parts du FNB de la même façon que d'autres titres négociés à la TSX, y compris au moyen d'ordres au cours du marché et d'ordres à cours limité, et pourraient devoir payer les commissions de courtage d'usage au moment de l'achat ou de la vente des parts.

HBGD cherche à reproduire, dans la mesure du possible, le rendement de l'indice Solactive mégadonnées et matériel (auparavant l'indice Solactive Blockchain Technology & Hardware – voir ci-après) (l'« indice sous-jacent », symbole boursier Bloomberg : SOLBCTH), déduction faite des frais. L'indice sous-jacent reproduit un portefeuille de sociétés d'envergure mondiale axées directement sur les services et les solutions en matière de développement, de stockage et de gestion de données ainsi que sur le matériel et les services relatifs au matériel utilisés dans le cadre d'applications à forte concentration de données telles que les chaînes de blocs.

Horizons ETFs Management (Canada) Inc. est le gestionnaire, le fiduciaire et le gestionnaire de placements du FNB (« Horizons Management », le « gestionnaire » ou le « gestionnaire de placements »). Le gestionnaire de placements est chargé de mettre en œuvre les stratégies de placement du FNB.

Changement de dénomination du FNB et du symbole boursier

À la clôture de la bourse le 26 février 2020, le FNB a été renommé FNB Horizons Indice mégadonnées et matériel (auparavant FNB Horizons Indice de technologie et de matériel des chaînes de blocs). De plus, les symboles boursiers du FNB en dollars canadiens et en dollars américains sont passés de BKCH et BKCH.U, respectivement, à HBGD et HBGD.U, respectivement. Le changement de nom de ce FNB reflète un changement de nom de son indice sous-jacent par le fournisseur de l'indice, qui est passé de l'indice Solactive Blockchain Technology & Hardware à l'indice Solactive mégadonnées et matériel. Ces changements n'ont donné lieu à aucun changement aux frais de gestion du FNB.

2. BASE D'ÉTABLISSEMENT

i) Déclaration de conformité

Les présents états financiers ont été préparés selon les Normes internationales d'information financière (les « IFRS »). Toute mention relative au total de l'actif net, à l'actif net, à la valeur liquidative ou à l'augmentation (la diminution) de l'actif net fait référence à l'actif net ou à l'augmentation (la diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, aux termes des IFRS.

Le conseil d'administration du gestionnaire a approuvé la publication des présents états financiers le 11 mars 2020.

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2019 et

pour la période allant du 11 juin 2018, date de création, au 31 décembre 2018

ii) Base d'évaluation

Les états financiers ont été établis au coût historique, sauf pour ce qui est des instruments financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, qui sont évalués à la juste valeur.

iii) Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation

Les présents états financiers sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie fonctionnelle du FNB.

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les méthodes comptables énoncées ci-après ont été appliquées d'une manière uniforme à toutes les périodes présentées dans les présents états financiers.

a) Instruments financiers

i) Comptabilisation, évaluation initiale et classement

Le FNB est assujéti à l'IFRS 9, *Instruments financiers* (« IFRS 9 »), pour le classement et l'évaluation d'instruments financiers, y compris la dépréciation des actifs financiers et la comptabilité de couverture.

Aux termes de cette norme, les actifs doivent être classés selon la gestion des actifs financiers prévue dans le modèle d'affaires du FNB ainsi que les caractéristiques des flux de trésorerie contractuels des actifs financiers. Elle prévoit trois catégories de classement principales pour les actifs financiers : « évalués au coût amorti », « à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global » et « à la juste valeur par le biais du résultat net ». L'IFRS 9 exige que le classement des instruments de créance, le cas échéant, repose uniquement sur les remboursements de principal et les versements d'intérêts ainsi que sur le critère du modèle économique.

Les actifs financiers et les passifs financiers du FNB sont gérés, et sa performance est évaluée sur la base de la juste valeur. Les flux de trésorerie contractuels des titres d'emprunt du FNB, le cas échéant, correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts. Toutefois, ces titres ne sont ni détenus aux fins de recouvrement ni détenus aux fins de recouvrement et de vente selon le modèle économique de l'IFRS 9.

Les actifs financiers et les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net sont initialement comptabilisés à la juste valeur (voir ci-après) à la date de transaction, les coûts de transaction étant comptabilisés dans les états du résultat global. Les autres actifs financiers et passifs financiers sont comptabilisés à la juste valeur à la date où ils sont générés.

Le FNB classe les actifs financiers et les passifs financiers dans les catégories suivantes :

- actifs financiers obligatoirement classés à la juste valeur par le biais du résultat net : titres de créance, investissements en titres de capitaux propres et instruments financiers dérivés;
- actifs financiers au coût amorti : tout autre actif financier;
- passifs financiers classés à la juste valeur par le biais du résultat net : instruments financiers dérivés et titres vendus à découvert, le cas échéant;
- passifs financiers au coût amorti : tout autre passif financier.

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2019 et

pour la période allant du 11 juin 2018, date de création, au 31 décembre 2018

ii) Évaluation de la juste valeur

La juste valeur est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation sur le marché principal ou, à défaut, le marché le plus avantageux auquel le FNB a accès à cette date. La juste valeur d'un passif reflète l'effet du risque de non-exécution.

Les placements sont évalués à la juste valeur à la fermeture des bureaux chaque jour ouvrable pendant lequel des séances sont tenues à la TSX (la « date d'évaluation ») en s'appuyant, dans la mesure du possible, sur des sources de cotation externes. Les placements détenus qui sont négociés sur un marché boursier actif et reconnu, un marché hors cote ou par un courtier en valeurs mobilières reconnu sont évalués selon leur cours de clôture. Toutefois, ces cours peuvent faire l'objet d'un ajustement si une valeur plus exacte peut être obtenue d'une transaction boursière plus récente ou si l'on y incorpore d'autres renseignements pertinents dont il n'a pas été tenu compte dans les cotations de sources externes. Les placements à court terme, y compris les billets et les instruments du marché monétaire, sont évalués au coût après amortissement, lequel se rapproche de la juste valeur.

Les placements détenus qui ne sont pas négociés sur un marché actif, y compris certains instruments financiers dérivés, sont évalués au moyen de données du marché observables, si possible, selon le mode de calcul et la manière établie par le gestionnaire. Les instruments financiers dérivés sont comptabilisés aux états de la situation financière selon le profit ou la perte qui serait réalisé si les contrats étaient liquidés à la date d'évaluation. Les dépôts de couverture, le cas échéant, sont présentés au tableau des placements comme dépôts de couverture. Il y a également lieu de se reporter au sommaire de l'évaluation de la juste valeur présenté à la note 6.

Les politiques relatives à la juste valeur qui sont appliquées pour la présentation de l'information financière sont les mêmes que celles utilisées pour évaluer la valeur liquidative pour les transactions menées avec les porteurs de parts.

La juste valeur des autres actifs et passifs financiers se rapproche de leur valeur comptable en raison de la nature à court terme de ces instruments.

iii) Compensation

Les actifs financiers et passifs financiers sont compensés, et le solde net est présenté dans les états de la situation financière, s'il existe un droit juridique exécutoire de compenser les montants comptabilisés et une intention de régler le montant net, ou de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

Les produits et les charges sont présentés pour leur montant net en ce qui a trait aux profits et pertes attribuables aux instruments financiers à la juste valeur par le biais du résultat net et aux profits et pertes de change.

iv) Instruments spécifiques

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de la trésorerie en dépôt et des billets à court terme portant intérêt dont l'échéance est de moins de trois mois au moment de l'acquisition.

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2019 et

pour la période allant du 11 juin 2018, date de création, au 31 décembre 2018

Contrats de change à terme

Les contrats de change à terme, le cas échéant, sont évalués à la valeur au cours du marché à la date d'évaluation. La valeur de ces contrats de change à terme correspond au profit ou à la perte qui serait réalisé si, à la date d'évaluation, la position devait être liquidée et comptabilisée en tant qu'actifs et (ou) passifs dérivés dans les états de la situation financière et en tant que variation nette de la plus-value (moins-value) latente des placements et des dérivés aux états du résultat global. Lorsqu'un contrat de change à terme est liquidé ou qu'il vient à échéance, un profit réalisé ou une perte réalisée est comptabilisé dans les états du résultat global au poste Profit net (perte nette) réalisé(e) sur la vente de placements et de dérivés. La valeur des contrats de change à terme en dollars canadiens est déterminée à l'aide des cours de change à terme établis par un fournisseur de services indépendant.

Parts rachetables

Les parts rachetables sont calculées à la valeur actualisée du prix de rachat et sont considérées comme étant la valeur résiduelle de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables. Elles sont classées à titre de passifs financiers en raison des exigences du FNB visant à distribuer le revenu net et les gains en capital aux porteurs de parts.

b) Revenu de placement

Les transactions sur placements sont comptabilisées à la date de la transaction. Les profits et les pertes réalisés découlant des transactions sur placements sont calculés selon la méthode du coût moyen pondéré. L'écart entre la juste valeur et le coût moyen, tel qu'il est inscrit dans les états financiers, est pris en compte dans les états du résultat global comme faisant partie de la variation nette de la plus-value (moins-value) latente sur les placements et les instruments dérivés. Le revenu d'intérêts à des fins de distribution tiré des placements dans des obligations et des placements à court terme représente le taux d'intérêt nominal reçu par le FNB selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Le revenu de dividendes est comptabilisé à la date ex-dividende. Le revenu tiré des distributions provenant de placements dans d'autres fonds du FNB est comptabilisé lorsqu'il est gagné.

Le revenu provenant des dérivés est présenté dans les états du résultat global comme profit net (perte nette) réalisé(e) à la vente de placements et de dérivés, variation nette de la plus-value (moins-value) latente de placements et de dérivés et de revenu d'intérêts à des fins de distribution, selon sa nature.

Le revenu tiré des transactions de prêts de titres, s'il en est, est inclus dans le revenu tiré des prêts de titres aux états du résultat global lorsqu'il est gagné. Tous les titres faisant l'objet d'un prêt sont présentés dans le tableau des placements, et la valeur de marché des titres prêtés et des garanties détenues est établie quotidiennement (note 7).

Si le FNB est assujetti à des retenues fiscales imposées par certains pays sur le revenu de placement et les gains en capital, ces revenus et gains sont comptabilisés pour leur montant brut, et les retenues fiscales connexes sont présentées en tant que charges distinctes dans les états du résultat global.

c) Devises

Les transactions menées en devises sont converties dans la monnaie de présentation du FNB au cours de change en vigueur à la date de la transaction. Les actifs et passifs monétaires libellés en devises à la date de clôture sont convertis au cours en vigueur à la clôture de l'exercice. Les profits et pertes de change sont présentés en tant que « Profit net (perte nette) de change réalisé(e) », sauf pour les profits ou pertes attribuables aux instruments financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, lesquels sont comptabilisés en tant que composante du « Profit net (perte nette) réalisé(e) sur la vente de placements et d'instruments dérivés » et de la « Variation nette de la plus-value (moins-value) latente des placements et des instruments dérivés » aux états du résultat global.

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2019 et

pour la période allant du 11 juin 2018, date de création, au 31 décembre 2018

d) Coût

Le coût des placements de portefeuille est déterminé selon la méthode du coût moyen.

e) Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part

L'augmentation (la diminution) de l'actif net par part présentée aux états du résultat global correspond à la variation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables liée à l'exploitation divisée par le nombre moyen pondéré de parts du FNB qui sont en circulation au cours de l'exercice de présentation de l'information financière.

f) Transactions des porteurs de parts

La valeur à laquelle les parts sont émises ou rachetées est calculée en divisant la valeur liquidative du FNB par le nombre total de parts du FNB en circulation à la date d'évaluation applicable. Les montants reçus à l'émission de parts et les montants payés au rachat de parts sont inclus dans les états de l'évolution de la situation financière. Les ordres de souscription ou de rachat ne sont autorisés que pendant les jours de bourse applicables, tels que définis dans le prospectus du FNB.

g) Montants à recevoir (payer) se rapportant à des actifs de portefeuille vendus (achetés)

Conformément à la politique de comptabilisation à la date de transaction du FNB visant les achats et ventes, les transactions de vente ou d'achat en attente d'un règlement représentent des montants à recevoir ou à payer relativement à des titres vendus ou achetés, mais qui ne sont pas réglés à la date de clôture.

h) Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part

L'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part de chaque catégorie de parts du FNB est calculé en divisant l'actif net du FNB attribuable aux porteurs de parts rachetables par le nombre de parts en circulation que compte le FNB à la date d'évaluation.

i) Coûts de transaction

Les coûts de transaction sont les coûts additionnels qui découlent directement de l'acquisition, de l'émission ou de la sortie d'un placement, ce qui comprend les honoraires et commissions payés aux placeurs pour compte, aux conseillers et aux courtiers ainsi que les droits versés aux organismes de réglementation et aux bourses ainsi que les droits et taxes de transfert. Les coûts de transaction sont passés en charges et imputés aux coûts de transaction dans les états du résultat global.

4. ESTIMATIONS COMPTABLES CRITIQUES ET JUGEMENTS

Lors de l'établissement des présents états financiers, le gestionnaire a eu recours à son jugement, a fait des estimations et a posé des hypothèses qui influent sur l'application des méthodes comptables ainsi que sur la valeur comptable de l'actif, du passif, des produits et des charges. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations. Les estimations et hypothèses sous-jacentes sont passées en revue régulièrement. Toute modification des estimations est comptabilisée prospectivement.

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2019 et

pour la période allant du 11 juin 2018, date de création, au 31 décembre 2018

Le FNB peut détenir des instruments financiers qui ne sont pas cotés sur des marchés actifs, y compris des instruments dérivés. La détermination de la juste valeur de ces instruments représente l'information qui a fait l'objet des jugements comptables et des estimations les plus critiques de la part du FNB lors de la préparation des états financiers. Il y a lieu de se reporter à la note 6 pour de plus amples renseignements sur l'évaluation de la juste valeur des instruments financiers du FNB.

5. RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

Dans le cours normal de ses activités, le FNB est exposé à divers risques financiers liés à ses activités de placement. Le gestionnaire s'efforce de réduire au minimum les effets négatifs de ces risques sur le rendement du FNB en faisant appel à des conseillers en valeurs spécialisés et expérimentés, en suivant quotidiennement les positions du FNB et l'évolution du marché et en ayant recours de façon périodique à des dérivés afin de couvrir certains risques. Le gestionnaire contribue à la gestion des risques en maintenant une structure de gouvernance servant à superviser les activités de placement du FNB et à assurer la conformité de celles-ci avec les stratégies de placement établies par le FNB, les lignes directrices internes et les règles en matière de valeurs mobilières.

Il y a lieu de se reporter au plus récent prospectus pour une analyse complète des risques liés à un placement dans les parts du FNB. Les risques importants visant les instruments financiers et qui sont propres au FNB de même qu'une analyse de la façon dont ils sont gérés figurent ci-après.

a) Risque de marché

Le risque de marché correspond au risque que des variations des prix de marché, comme les taux d'intérêt, le cours des actions, les taux de change et les écarts de crédit (sans lien avec les variations de la solvabilité du débiteur ou de l'émetteur), influent sur les revenus du FNB ou sur la juste valeur des instruments financiers qu'il détient. L'objectif de la gestion du risque de marché consiste à gérer et à maintenir les expositions au risque de marché à l'intérieur de paramètres acceptables tout en optimisant les rendements.

i) Risque de change

Le risque de change correspond au risque que des instruments financiers, libellés dans des monnaies autres que la monnaie de présentation du FNB, soit le dollar canadien, fluctuent en raison de variations des taux de change et puissent avoir une incidence défavorable sur le bénéfice et les flux de trésorerie du FNB ou sur la juste valeur des placements qu'il détient. Le FNB peut réduire son exposition au risque de change au moyen d'ententes relatives à des instruments dérivés tels que des contrats de change à terme ou standardisés. Aux 31 décembre 2019 et 2018, le FNB n'avait pas d'exposition nette importante aux devises en raison de ses stratégies de couverture.

ii) Risque de taux d'intérêt

Le FNB peut être exposé au risque que la juste valeur des flux de trésorerie futurs de ses instruments financiers fluctue avec les taux d'intérêt du marché. En général, la valeur des instruments financiers portant intérêt augmente lorsque les taux d'intérêt baissent; inversement, elle diminue lorsque les taux d'intérêt augmentent. La trésorerie et les équivalents de trésorerie investis à des taux à court terme du marché ont une sensibilité minime aux fluctuations des taux d'intérêt puisque ces titres sont généralement détenus jusqu'à leur échéance et qu'ils sont de courte durée.

Aux 31 décembre 2019 et 2018, le FNB ne détenait pas d'instruments de créance à long terme et n'était pas exposé au risque de taux d'intérêt.

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2019 et
 pour la période allant du 11 juin 2018, date de création, au 31 décembre 2018

iii) Autre risque lié au marché

L'autre risque lié au marché est le risque que la valeur des instruments financiers fluctue par suite de variations des cours du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt ou du risque de change) causées par des facteurs propres à un placement précis, à son émetteur ou causées par tous les facteurs perturbant l'ensemble des instruments négociés sur un marché ou un segment de marché. Le gestionnaire a imposé des contrôles de gestion du risque à l'interne au FNB, lesquels visent à limiter la perte relative à ses activités de négociation.

Le tableau ci-dessous présente l'incidence estimée sur le FNB d'une augmentation ou d'une diminution de 1 % d'un indice boursier général, compte tenu de la corrélation historique, tous les autres facteurs demeurant constants, aux dates considérées. En pratique, les résultats réels peuvent différer de l'analyse de sensibilité présentée et la différence pourrait être importante. La corrélation historique peut ne pas être représentative de la corrélation future.

Indice comparatif	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Indice Solactive mégadonnées et matériel <i>(auparavant Indice Solactive Blockchain Technology & Hardware)</i>	54 594 \$	33 220 \$

b) Risque de crédit

Le risque de crédit sur instruments financiers correspond au risque de perte financière pouvant découler du défaut d'une contrepartie de remplir ses obligations envers le FNB. Il découle principalement des titres de créance détenus, et aussi des actifs financiers dérivés, de la trésorerie et des équivalents de trésorerie de même que des autres débiteurs. À la date de clôture, l'exposition maximale du FNB au risque de crédit représente la valeur comptable des actifs financiers pertinents présentée dans les états de la situation financière. La politique du FNB à l'égard du risque de crédit consiste à réduire son exposition à des contreparties dont le risque de défaillance perçu est élevé en ne faisant affaire qu'avec des contreparties qui respectent les normes de crédit présentées dans le prospectus du FNB et en prenant des garanties.

Aux 31 décembre 2019 et 2018, le FNB n'était pas exposé à un risque de crédit important en raison de la nature de ses placements de portefeuille.

c) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que le FNB éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers qui sont réglés par la remise de trésorerie ou d'un autre actif financier. La politique du FNB et la méthode du gestionnaire de placements en matière de gestion du risque de liquidité consistent à faire en sorte, dans la mesure du possible, que le FNB dispose toujours des liquidités suffisantes pour honorer ses engagements à leur échéance, tant dans des conditions normales que sous contrainte, y compris les rachats d'actions estimés, et ce, sans subir de pertes inacceptables et sans risquer d'entacher sa réputation. En général, les passifs du FNB sont exigibles dans les 90 jours. Le gestionnaire gère le risque de liquidité en investissant la majorité de l'actif du FNB dans des placements qui sont négociés sur un marché actif et qui peuvent être aisément cédés. L'objectif du FNB est de détenir un montant suffisant de trésorerie et d'équivalents de trésorerie pour maintenir sa liquidité; par conséquent, le risque de liquidité est jugé minimal pour le FNB.

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2019 et

pour la période allant du 11 juin 2018, date de création, au 31 décembre 2018

6. ÉVALUATION À LA JUSTE VALEUR

Le FNB présente ci-après un classement des évaluations à la juste valeur des placements qu'il détient selon une hiérarchie qui se compose de trois niveaux de juste valeur ainsi qu'un rapprochement des transactions et des transferts entre les niveaux de cette hiérarchie. La hiérarchie des données servant à l'évaluation de la juste valeur s'établit comme suit :

- Niveau 1 : les titres qui sont évalués selon des prix cotés sur des marchés actifs.
- Niveau 2 : les titres qui sont évalués selon des données autres que les prix cotés observables, soit directement (à savoir des prix) ou indirectement (à savoir des données dérivées de prix).
- Niveau 3 : les titres qui sont évalués selon des données non observables de marché importantes.

Les changements aux méthodes d'évaluation pourraient entraîner des transferts entre les niveaux assignés aux placements. Le tableau suivant présente un sommaire des données utilisées dans l'évaluation des placements et dérivés du FNB évalués à la juste valeur en date du 31 décembre 2019 et du 31 décembre 2018 :

	31 décembre 2019			31 décembre 2018		
	Niveau 1 (\$)	Niveau 2 (\$)	Niveau 3 (\$)	Niveau 1 (\$)	Niveau 2 (\$)	Niveau 3 (\$)
Actifs financiers						
Actions	5 458 915	–	–	3 379 344	–	–
Contrats de change à terme	–	71 315	–	–	2 257	–
Total des actifs financiers	5 458 915	71 315	–	3 379 344	2 257	–
Passifs financiers						
Contrats de change à terme	–	–	–	–	(77 048)	–
Total des passifs financiers	–	–	–	–	(77 048)	–
Actifs et passifs financiers, montant net	5 458 915	71 315	–	3 379 344	(74 791)	–

Il n'y a eu aucun transfert important entre les niveaux 1 et 2 par suite du changement dans la disponibilité des prix cotés sur des marchés ou des données observables sur le marché au cours de l'exercice ou de la période présenté. En outre, aucun placement ni aucune transaction n'ont été classés dans le niveau 3 pour l'exercice clos le 31 décembre 2019 et pour la période close le 31 décembre 2018.

7. PRÊT DE TITRES

Afin de générer des rendements supplémentaires, le FNB est autorisé à conclure certaines conventions de prêt de titres avec des emprunteurs qu'il juge acceptables conformément au *Règlement 81-102 sur les fonds d'investissement* (le « Règlement 81-102 »). Aux termes d'une convention de prêt de titres, l'emprunteur doit verser au FNB des honoraires de prêt de titres déterminés, verser au FNB des honoraires d'un montant égal aux distributions que l'emprunteur a reçues sur les titres empruntés, et le FNB doit recevoir une forme acceptable de garantie d'une valeur excédentaire à celle des titres prêtés. Bien que cette garantie soit évaluée à la valeur du marché, le FNB pourrait tout de même être exposé au risque de perte si l'emprunteur ne s'acquittait pas de son obligation de rendre les titres empruntés et si la garantie ne suffisait pas à reconstituer le portefeuille de titres prêtés. Le cas échéant, le revenu tiré de ces transactions de prêt de titres au cours de l'exercice est indiqué dans les états du résultat global du FNB.

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2019 et

pour la période allant du 11 juin 2018, date de création, au 31 décembre 2018

Aux 31 décembre 2019 et 2018, la valeur totale des titres prêtés et des garanties reçues à la clôture des marchés s'établissait comme suit :

Aux	Titres prêtés	Garanties reçues
31 décembre 2019	764 737 \$	804 721 \$
31 décembre 2018	14 374 \$	15 156 \$

Les garanties peuvent inclure, sans s'y limiter, de la trésorerie et des obligations émises ou garanties par le gouvernement du Canada ou une province canadienne; par le gouvernement des États-Unis ou ses organismes; par certains États souverains; par des organismes supranationaux autorisés; et des emprunts à court terme d'institutions financières canadiennes, pour autant que, dans chaque cas, les titres de créance aient une notation désignée comme il est défini par le Règlement 81-102.

Le tableau ci-dessous présente un rapprochement du revenu tiré du prêt de titres, tel qu'il est présenté dans les états du résultat global pour l'exercice clos le 31 décembre 2019 et pour la période close le 31 décembre 2018. Il indique le montant brut du revenu tiré du prêt de titres provenant des opérations de prêt de titres du FNB, moins les retenues fiscales et les montants gagnés par les parties ayant le droit de recevoir un paiement provenant du montant brut dans le cadre d'une convention de prêt de titres.

Pour l'exercice ou la période clos le	31 décembre 2019	Pourcentage du revenu brut	31 décembre 2018	Pourcentage du revenu brut
Revenu brut tiré du prêt de titres	1 968 \$		–	
Retenues fiscales	(16)	0,81 %	–	–
Honoraires du mandataire d'opérations de prêts :				
Banque Canadienne Impériale de Commerce	(585)	29,73 %	–	–
Revenu net tiré du prêt de titres versé au FNB	1 367 \$	69,46 %	–	–

8. PARTS RACHETABLES

Le FNB est autorisé à émettre un nombre illimité de parts de catégorie A rachetables et transférables, lesquelles parts représentent chacune une participation indivise et égale dans l'actif net du FNB. Chaque part habilite son porteur à exprimer une voix aux assemblées des porteurs de parts. Chaque part confère une participation égale, avec toutes les autres parts, à tous les paiements faits aux porteurs de parts, autres que les distributions des frais de gestion, qu'il s'agisse de distributions de revenu ou de distributions de capital et, au moment de la liquidation, une participation égale au reliquat de l'actif net du FNB après l'acquittement de toute obligation non réglée attribuable aux parts de cette catégorie du FNB. Toutes les parts seront entièrement payées et non susceptibles d'appels subséquents, et ne seront pas assujetties à de futures évaluations, lorsqu'elles auront été émises, et elles ne pourront être cédées, sauf par application de la loi.

Les parts rachetables émises par le FNB confèrent à l'investisseur le droit d'exiger le remboursement au comptant d'un montant proportionnel à la participation de l'investisseur dans l'actif net du FNB chaque date de rachat et elles sont classées à titre de passif en raison de l'obligation du FNB de distribuer son revenu net et ses gains en capital aux porteurs de parts. Les objectifs du FNB en matière de gestion des parts rachetables sont d'atteindre l'objectif de placement du FNB et de gérer le risque de liquidité attribuable aux rachats. La gestion par le FNB du risque de liquidité attribuable aux parts rachetables est décrite à la note 5.

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2019 et

pour la période allant du 11 juin 2018, date de création, au 31 décembre 2018

Pendant les jours de bourse applicables, tels que définis dans le prospectus du FNB, les porteurs de parts du FNB peuvent i) racheter des parts du FNB au comptant, à un prix par part correspondant à 95 % du cours de clôture des parts du FNB à la TSX le jour de prise d'effet du rachat, lorsque le nombre de parts faisant l'objet du rachat ne correspond pas à un nombre prescrit de parts ou à un multiple de celui-ci; ou ii) racheter, déduction faite de tous les frais de rachat applicables déterminés de temps à autre par le gestionnaire, à son gré, un nombre prescrit de parts ou un multiple du nombre prescrit de parts du FNB au comptant pour un montant correspondant à la valeur liquidative de ce nombre de parts.

Des parts du FNB sont émises ou rachetées sur une base quotidienne à la valeur liquidative par titre, laquelle est fixée chaque jour ouvrable à 16 h (heure de l'Est). Les ordres d'achat ou de rachat doivent respecter une heure limite, soit 9 h 30 (heure de l'Est).

Le FNB doit distribuer tout bénéfice net et tout gain en capital qu'il a réalisé au cours de l'exercice. Le bénéfice réalisé par le FNB est distribué aux porteurs de parts au moins une fois par année, au besoin, et ces distributions sont soit versées en trésorerie, soit réinvesties par les porteurs de parts dans des parts additionnelles du FNB. Les gains en capital réalisés nets, le cas échéant, sont habituellement distribués aux porteurs de parts en décembre de chaque année. Les distributions annuelles des gains en capital ne sont pas versées en trésorerie, mais sont plutôt réinvesties et comptabilisées à titre de distributions imposables et utilisées afin d'augmenter le prix de base rajusté de chaque porteur de parts du FNB. Les distributions versées aux détenteurs de parts rachetables sont constatées dans les états de l'évolution de la situation financière.

Veuillez consulter le plus récent prospectus du FNB pour obtenir une description complète des caractéristiques de souscription et de rachat des parts du FNB.

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2019 et pour la période close le 31 décembre 2018, le nombre de parts émises dans le cadre de souscriptions ou du réinvestissement des distributions, le nombre de parts rachetées, le nombre total et le nombre moyen de parts en circulation se présentent comme suit :

Exercice/ Période	Parts en circulation à l'ouverture	Parts émises	Parts rachetées	Parts en circulation à la clôture	Nombre moyen de parts en circulation
2019	200 001	25 000	–	225 001	224 385
2018	–	200 001	–	200 001	200 001

9. CHARGES

Frais de gestion

Le gestionnaire assure ou supervise la prestation de services administratifs requis par le FNB, y compris notamment la négociation de contrats avec certains tiers fournisseurs de services tels que les gestionnaires de portefeuille, les dépositaires, les agents chargés de la tenue des registres, les agents des transferts, les auditeurs et les imprimeurs; l'autorisation du paiement des frais d'exploitation engagés au nom du FNB; les arrangements de la tenue à jour des registres comptables du FNB; la préparation des rapports à l'intention des porteurs de parts et des autorités de réglementation des valeurs mobilières compétentes; le calcul du montant des distributions faites par le FNB et l'établissement de la fréquence de telles distributions; la préparation des états financiers, des déclarations de revenus et des informations financières et comptables selon ce qu'exige le FNB; l'assurance que les porteurs de parts reçoivent les états financiers et autres rapports suivant ce que la loi applicable exige de temps à autre; l'assurance que le FNB se conforme à toutes les autres exigences réglementaires, notamment les obligations d'information continue du FNB en

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2019 et

pour la période allant du 11 juin 2018, date de création, au 31 décembre 2018

vertu des lois applicables en valeurs mobilières; l'administration des achats, des rachats et autres opérations liées aux parts du FNB; et la gestion des demandes des porteurs de parts du FNB et la communication avec ceux-ci. Le gestionnaire fournit des locaux et du personnel pour assurer ces services, si ceux-ci ne sont fournis par aucun autre fournisseur de services du FNB. Le gestionnaire supervise également les stratégies de placement du FNB pour s'assurer que le FNB se conforme à ses objectifs de placement, à ses stratégies de placement et à ses restrictions et pratiques en matière de placement.

En contrepartie de ces services, le gestionnaire touche des frais de gestion mensuels correspondant à un taux annuel de 0,45 % de la valeur liquidative des parts du FNB, plus les taxes de vente applicables, calculés et cumulés quotidiennement et versés mensuellement à terme échu. Toute charge du FNB ayant fait l'objet d'une renonciation ou d'une prise en charge par le gestionnaire est versée à même les frais de gestion reçus par le gestionnaire.

Réduction des frais de gestion

Le 1^{er} novembre 2019, les frais de gestion payables par le FNB au gestionnaire ont été réduits à un taux annuel de 0,45 %, plus les taxes de vente applicables, par rapport à son taux précédent de 0,65 %, plus les taxes de vente applicables. La réduction des frais de gestion n'a donné lieu à aucun changement aux objectifs et stratégies de placement du FNB.

Autres charges

À moins que le gestionnaire n'y renonce ou ne les rembourse, le FNB paie l'ensemble de ses charges d'exploitation, notamment les honoraires des auditeurs, les frais liés aux services offerts par le fiduciaire et le dépositaire, les coûts associés à l'évaluation, à la comptabilité et à la tenue de registres, les frais juridiques, les frais autorisés relatifs à la préparation et au dépôt de prospectus, les coûts liés à l'envoi de documents aux porteurs de parts, les droits d'inscription à la cote d'une bourse et les frais annuels connexes, les droits de licence relatifs à un indice (le cas échéant), les frais payables à Services de dépôt et de compensation CDS inc., les frais bancaires et les intérêts, les charges extraordinaires, les coûts liés à la préparation et à la communication des rapports à l'intention des porteurs de parts et les coûts liés à la prestation de services, les honoraires de l'agent chargé de la tenue des registres et de l'agent des transferts, les coûts associés au comité d'examen indépendant, l'impôt sur le résultat, les taxes de vente, les commissions et les frais de courtage, ainsi que les retenues fiscales.

Le gestionnaire peut, à son gré, renoncer aux frais ou charges autrement payables par le FNB, ou en absorber une partie. La renonciation à ces frais ou charges ou leur absorption par le gestionnaire peut être interrompue en tout temps ou poursuivie indéfiniment, au gré du gestionnaire.

10. COMMISSIONS DE COURTAGE, RABAIS DE COURTAGE SUR TITRES GÉRÉS ET TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIÉES

Les commissions de courtage payées relativement à des transactions sur titres peuvent comprendre des montants payés aux parties liées du gestionnaire pour des services de courtage fournis au FNB.

Les services de recherche et d'utilisation de systèmes reçus en contrepartie des commissions générées auprès de certains courtiers sont généralement qualifiés de rabais de courtage sur titres gérés.

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2019 et
 pour la période allant du 11 juin 2018, date de création, au 31 décembre 2018

Les commissions de courtage payées aux courtiers relativement aux transactions sur les titres du portefeuille, les rabais de courtage sur titres gérés et les montants payés aux parties liées du gestionnaire, le cas échéant, pour l'exercice clos le 31 décembre 2019 et pour la période close le 31 décembre 2018 sont les suivants :

Exercice ou période clos le	Commissions de courtage payées	Rabais de courtage sur titres gérés	Montants payés à des parties liées
31 décembre 2019	9 622 \$	néant \$	néant \$
31 décembre 2018	9 168 \$	néant \$	néant \$

En plus des éléments présentés dans le tableau ci-dessus, les frais de gestion versés au gestionnaire dont il est question à la note 9 sont inscrits dans les transactions entre parties liées, puisque le gestionnaire est considéré comme étant une partie liée du FNB. La rémunération payée au comité d'examen indépendant est également inscrite dans les transactions avec des parties liées. Les frais de gestion et la rémunération payée au comité d'examen indépendant figurent aux états du résultat global. Les frais de gestion payables par le FNB aux 31 décembre 2019 et 2018 figurent aux états de la situation financière.

Le FNB pourrait investir dans d'autres FNB gérés par le gestionnaire ou ses affiliés, conformément aux objectifs et stratégies de placement du FNB. Ces placements, le cas échéant, sont présentés au tableau des placements.

11. IMPÔT SUR LE RÉSULTAT

En vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) (la « LIR »), le FNB est considéré comme une fiducie de fonds commun de placement et, par conséquent, n'est pas imposé sur la tranche du résultat fiscal versée ou allouée aux porteurs de parts. En outre, les remboursements d'impôt (fondés sur les rachats et les profits réalisés et latents de l'exercice) peuvent permettre la rétention de certains gains en capital nets dans le FNB sans engendrer d'impôts.

12. PERTES FISCALES REPORTÉES EN AVANT

Les pertes en capital aux fins de l'impôt peuvent être reportées en avant indéfiniment et appliquées en réduction des gains en capital réalisés au cours d'exercices ultérieurs. Les pertes autres qu'en capital reportées en avant peuvent être appliquées en réduction du résultat fiscal au cours d'exercices ultérieurs. Les pertes autres qu'en capital réalisées pendant l'année d'imposition en cours peuvent être reportées en avant pendant 20 ans. Au 31 décembre 2019, le FNB disposait de pertes en capital nettes ou de pertes autres qu'en capital, les pertes autres qu'en capital expirant comme suit :

Pertes en capital nettes	Pertes autres qu'en capital	Année d'expiration des pertes autres qu'en capital
249 060 \$	–	–

13. COMPENSATION D'INSTRUMENTS FINANCIERS

Dans le cours normal de ses activités, le FNB peut conclure diverses conventions-cadres de compensation ou ententes similaires qui ne satisfont pas aux critères de compensation aux états de la situation financière. Toutefois, dans certaines circonstances telles qu'une faillite ou une résiliation de contrats, les montants connexes peuvent être compensés. Les tableaux suivants présentent les instruments financiers pouvant être admissibles à une telle compensation, si une telle situation se produisait aux 31 décembre 2019 et 2018. La colonne intitulée « Incidence nette » indique l'incidence nette sur les états de la situation financière du FNB si tous les montants étaient compensés.

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2019 et

pour la période allant du 11 juin 2018, date de création, au 31 décembre 2018

	Montants compensés (\$)			Montants non compensés (\$)		Incidence nette (\$)
Actifs et passifs financiers au 31 décembre 2019	Actifs (passifs) bruts	Actifs (passifs) bruts compensés	Montants nets	Instruments financiers	Trésorerie donnée en garantie	
Actifs dérivés	71 315	–	71 315	–	–	71 315
Passifs dérivés	–	–	–	–	–	–

	Montants compensés (\$)			Montants non compensés (\$)		Incidence nette (\$)
Actifs et passifs financiers au 31 décembre 2018	Actifs (passifs) bruts	Actifs (passifs) bruts compensés	Montants nets	Instruments financiers	Trésorerie donnée en garantie	
Actifs dérivés	2 257	–	2 257	(2 257)	–	–
Passifs dérivés	(77 048)	–	(77 048)	2 257	–	(74 791)

14. PARTICIPATION DANS DES FILIALES, DES ENTITÉS ASSOCIÉES ET DES ENTITÉS STRUCTURÉES NON CONSOLIDÉES

Le FNB pourrait investir dans d'autres FNB dans le cadre de ses stratégies de placement (le(s) « FNB détenu(s) »). En général, la nature et l'objectif de ces FNB détenus consistent à gérer les actifs pour le compte d'investisseurs tiers conformément à leurs objectifs de placement. Ces FNB sont financés par l'émission de parts aux investisseurs.

Pour déterminer si le FNB exerce un contrôle ou a une influence significative sur un FNB détenu, il évalue ses droits de vote, l'exposition à des rendements variables, et sa capacité d'utiliser ses droits de vote pour influencer sur le montant des rendements. Dans les cas où le FNB exerce un contrôle sur un FNB détenu, il est considéré comme une entité d'investissement aux termes de l'IFRS 10, *États financiers consolidés* et il comptabilise par conséquent les placements qu'il contrôle à la juste valeur par le biais du résultat net. Le but principal du FNB est défini par ses objectifs de placement et celui-ci a recours à ses stratégies de placement telles qu'elles sont définies dans son prospectus pour atteindre ces objectifs. Le FNB mesure et évalue à la juste valeur la performance de tout FNB détenu.

Les FNB détenus sur lesquels le FNB exerce un contrôle ou a une influence significative sont classés comme filiales ou entités associées. Tout autre FNB détenu est classé comme entité structurée non consolidée. Les FNB détenus peuvent être gérés par le gestionnaire, les membres de son groupe ou des gestionnaires tiers.

Les placements dans les FNB détenus sont exposés au risque de prix découlant des incertitudes relatives aux cours futurs de ces FNB détenus. L'exposition maximale aux pertes découlant de participations dans des FNB détenus correspond au total de la juste valeur du placement dans ces FNB détenus à tout moment. La juste valeur des FNB détenus, le cas échéant, est présentée dans les placements dans les états de la situation financière et dans le tableau des placements. Aux 31 décembre 2019 et 2018, le FNB n'avait pas d'exposition à des filiales, des entités associées ou des entités structurées non consolidées.

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2019 et
pour la période allant du 11 juin 2018, date de création, au 31 décembre 2018

15. ÉTATS FINANCIERS COMPARATIFS

Certaines informations figurant dans les états financiers comparatifs ou dans les notes afférentes aux états financiers de 2018 ont été reclassées pour qu'elles soient conformes à la présentation des états financiers adoptée pour 2019.

Gestionnaire

Horizons ETFs Management (Canada) Inc.

55, avenue University, bureau 800

Toronto (Ontario)

M5J 2H7

Téléphone : 416-933-5745

Télécopieur : 416-777-5181

Sans frais : 1-866-641-5739

info@horizonsetfs.com

www.fnbhorizons.com

Auditeurs

KPMG s.r.l./s.e.n.c.r.l.

Bay Adelaide Centre

333, rue Bay, bureau 4600

Toronto (Ontario)

M5H 2S5

Dépositaire

Société de fiducie CIBC Mellon

1, rue York, bureau 900

Toronto (Ontario)

M5J 0B6

Agent chargé de la tenue des
registres et agent des transferts

Fiducie TSX

100, rue Adelaide Ouest, bureau 301

Toronto (Ontario)

M5H 4H1

L'innovation est notre capital. Faites-en le vôtre.

Fonds négociés en bourse Horizons | 55, avenue University, bureau 800 | Toronto (Ontario) M5J 2H7

T 416 933 5745 | **SF** 1 866 641 5739 | **w** fnbhorizons.com



FNB HORIZONS
par Mirae Asset